

Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune de SEUILLY

Délib. n° 251021a

Séance du 21 octobre 2025  
Date de convocation : 15 octobre 2025

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 08
- présents : 07
- votants : 08
- absents : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

**Etaient présents** : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Bruno FRADET, Jacky FUMARD

**Etaient absentes** : Irene ARNOULD donne son pouvoir à Arthur HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.  
Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire

**Objet : Marché de travaux « construction d'un bâtiment communal »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, à la suite de l'appel d'offres dont la clôture était le lundi 15 septembre 2025, 31 offres ont été transmises par voie dématérialisée pour les 9 lots indiqués.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le montant estimatif des travaux relatifs à la construction du bâtiment communal qui s'élève à la somme de 195 000 € HT

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Maître d'œuvre Jean-Claude GARNIER. 14 rue de Loudun à RICHELIEU

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation :

<b>Critères</b>	<b>Pondérations</b>
<b>Valeur technique</b>	60
<b>Prix</b>	40

**Les entreprises retenues :**

**LOT 1 FONDATIONS SPECIALES**  
Entreprise TP GEO : 24 004 € HT

**LOT 2 MAÇONERIE**  
Entreprise BEUN 49 150,79 € HT

**LOT 3 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE**  
Entreprise MERLOT 110 830,87 € HT

**LOT 4 MENUISERIE**  
Entreprise BELLET 14 262 € HT

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 037-213702483-20251021-DELIB251021A-DE



**LOT 5 PLATRERIE**

Entreprise F.B.H 6 329,82 € HT

**LOT 6 CARRELAGE**

Entreprise PROUST 5 191,50 € HT

**LOT 7 PLOMBERIE SANITAIRE**

Entreprise LESTABLE MOLISSON 6 955,78 € HT

**LOT 8 ELECTRICITE CHAUFFAGE**

Entreprise LESTABLE MOLISSON 13 695,00 € HT

**LOT 9 PEINTURE**

Entreprise REVEAU 2 300,00 € HT

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité :

Accepte le marché des travaux pour le Bâtiment communal ;

Décide d'attribuer les lots du marché au différentes entreprises pour un montant général de 232 719,76 € HT.

Sous réserve des crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Le Secrétaire de séance  
DE WECK Cirice

Le Maire  
DEGUINGAND Thierry



Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune de SEULLY

Délib. n° 251021b

Séance du 21 octobre 2025  
Date de convocation : 15 octobre 2025

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 08
- présents : 07
- votants : 08
- absents : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

**Etaient présents** : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE, Bruno FRADET, Jacky FUMARD

**Etaient absente** : Irene ARNOULD a donné son pouvoir à Arthur HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.  
Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire

**Objet : demande du fond concours auprès de la CCCVL**

Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour la commune de solliciter une aide auprès de la CCCLV dans le cadre du Fonds de Concours ; il propose de présenter à ce titre un projet de construction d'un bâtiment communal.

La subvention au niveau l'enveloppe socle pourra être de 75 000€

Le plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessus, faisant intervenir le Fond concours et l'autofinancement par la Commune.

Estimation des travaux devis :	HT	TTC
LOT 1 FONDATIONS SPECIALES Entreprise TP GEO	21 004,00 €	
LOT 2 MAÇONNERIE Entreprise BEUN	49 150,00 €	
LOT 3 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE Entreprise MERLOT	110 830,87 €	
LOT 4 MENUISERIE Entreprise BELLET	14 262,00 €	
LOT 5 PLATRERIE Entreprise F.B.H	6 329,82 €	
LOT 6 CARRELAGE Entreprise PROUST	5 191,50 €	
LOT 7 PLOMBERIE SANITAIRE Entreprise LESTABLE MOLISSON	6 955,78 €	
LOT 8 ELECTRICITE CHAUFFAGE Entreprise LESTABLE MOLISSON	13 695,00 €	
LOT 9 PEINTURE Entreprise REVEAU	2 300,00 €	
Auto-financement		157 7719,75
Emprunt TVA		46 543,96
Fond concours		75000,00
TOTAL	232 719,76 €	279 263,71

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent la présentation dans le cadre du Fond Concours de ce projet ainsi que son plan de financement.

Secrétaire de séance  
DE WECK Cirice



Le Maire  
Thierry DEGUINGAND





Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de  
 la Commune de SEUILLY

Délib. n° 251021c

Séance du 21 octobre 2025  
 Date de convocation : 15 octobre 2025

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 08
- présents : 07
- votants : 08
- absents : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

**Etaient présents** : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Bruno FRADET, Jacky FUMARD

**Etaient absentes** : Irene ARNOULD donne son pouvoir à Arthur HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.  
 Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire

**Objet : DM N°1**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit de 34 648 € pour équilibrer les comptes.

Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Chapitre 011 - Charges à caractère général				
6057 - Fournitures scolaires	1 000.00 €			
613 - location photocopieur.		4170.00 €		
Chapitre 012 - Charges de personnel				
6411 - Personnel titulaire				
6413 - Personnel non titulaire		24 117.00 €		
Chapitre 013 - Autres charges de gestion courante				
6419 - remboursements sur rémunération de personnel.				4 700.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante				
65311 - Indemnités de fonction (élus)	1 000.00 €			
Chapitre 731 - Fiscalité locale				
73111 - Impôts directs locaux			6 361.00 €	
Chapitre 74 - Dotations et participations				
744 - FCTVA.				448.00 €
742 - Dotations aux élus locaux				4 800.00 €
741121 - Dotation de Solidarité Rurale				4 700.00 €
748374 Biodiversité et aménités rurales				8 000.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				
75888 - Autres produits divers de gestion courante				8 000.00 €
Chapitre 014 Atténuations de produits				
739211 - Attribution Compensation	2000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>28 287.00 €</b>	<b>6 361.00 €</b>	<b>30 648.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 037-213702483-20251021-DELIB251021C-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et vote à l'unanimité :

- Accepte ce virement de crédits.

Secrétaire de Séance  
DE WECK Cirice

Le Maire  
DEGUINGAND Thierry



**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de  
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 251021d

Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation : 15 octobre 2025

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 08
- présents : 07
- votants : 08
- absents : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

**Etaient présents** : Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Éric LUANCO, Cirice DE WECK, Arthur HOUETTE, Bruno FRADET, Jacky FUMARD

**Etaient absente** : Irene ARNOULD donne son pouvoir à Arthur HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.  
Monsieur DE WECK Cirice a été nommé secrétaire

**Objet : Tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025-2028**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la cantine scolaire pour la nouvelle année scolaire. Il propose de fixer ce tarif à 3,30 € par repas pour les élèves et à 5,00 € par repas pour les enseignants et intervenants extérieurs et 6.50 € pour les anciens. Ce tarif sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition

Le Secrétaire  
DE WECK

Le Maire  
Thierry DEGUINGAND



